

Séance du Conseil Communal du 20.06.2017

C'est à 20 h 15 précise, que le président, Olivier Yersin, souhaite la bienvenue aux membres présents, ainsi qu'à Mme Martine Henchoz et M. Claude Schnegg, venus nous présenter le future Pôle Santé du Pays d'Enhaut.

C'est un beau projet, nécessaire pour l'avenir de notre région qu'ils nous présentent en une demi-heure (voire annexe), puis nous passons à la séance du jour.

Sont présents : 32 conseillers/ères

La Municipalité

Mme Danièle Lenoir, boursière

M. Tell Schwitzguébel, huissier

Est excusé : M. Mösching Hansueli

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

L'ordre du jour envoyé à chaque conseiller est accepté à l'unanimité

| |
|--|
| 1) Procès verbal de la séance du 10.12.2016 |
| 2) Communications du bureau |
| 3) Communications de la Municipalité |
| 4) Préavis no 1/2017 Comptes et rapport de gestion 2016 |
| 5) Préavis no 2/2017 Adoption du règlement communal du fonds pour l'encouragement de l'économie régionale (FER) |
| 6) Préavis no 3/2017 Demande d'un crédit de CHF 100'000.- pour la participation financière aux travaux d'assainissement de l'aérodrome de Saanen |
| 7) Préavis no 4/2017 Demande de crédit pour divers travaux d'entretien du chalet « Le Foyer » |
| 8) Préavis no 5/2017 Demande de crédit pour l'étude de l'assainissement de la Grande-salle |
| 9) Préavis no 6/2017 Demande de crédit complémentaire pour la mise en séparatif du secteur des Chalets Neufs |
| 10) Rapport des diverses commissions fixes |
| 11) Nomination du bureau pour la période du 01.07.2017 au 30.06.2018 |
| 12) Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes |
| 13) Divers et propositions individuelles |

L'assemblée est priée de se lever afin que le président rappelle le serment qui figure dans notre règlement communal.

M. Lenoir prend la parole et demande à pouvoir sortir lors de la discussion et la votation du préavis no 3 car à son avis il est trop impliqué par rapport à son employeur.

1) Procès verbal de la séance du 10.12.2016

Ce dernier ne fait l'objet d'aucune question ou correction. Il est accepté à l'unanimité.

2) Communications du bureau

Le président annonce que la séance initialement prévue le 10 octobre 2017, est repoussée au 24 octobre 2017.

Il nous lit ensuite la carte envoyée par Mme Claire Duperrex, pour le cadeau offert en remerciement du nombre d'année à rapporter nos séances dans le journal local.

3) Communications de la Municipalité

M. André Reichenbach, syndic

Le Grand Conseil a accepté le crédit à fond perdu pour le rétrofit de la Videmanette (partie électrique du va et vient) d'un montant de CHF 106'000.-et de l'enneigement mécanique d'un montant de CHF 530'000.-

Cet argent ira directement à la BDG.

Les autorités Municipales de Rossinière, Château d'Oex et Rougemont ont approuvé une ligne directrice commune pour le futur de ses remontées mécaniques sur le Pays d'Enhaut à savoir : Videmanette – Eggli : le grand ski 4 saisons

La Lécherette – les Mosses : en hiver, et un parc ludique d'apprentissage de ski en glacière à Château d'Oex avec une orientation d'apprentissage de montagne 4 saisons.

Le Site des Monts-Chevreuils : sera dévoué au ski de randonnée et raquettes à neige et celui de la Braye un potentiel de 4 saisons à étudier mais sans remontées mécaniques.

André nous fait part de son souci par rapport aux remontées mécaniques, avec l'abonnement Magic-Pass. Ce dernier regroupe toutes les Alpes Vaudoises, Fribourgeoises, Neuchâteloises et quelques stations Valaisannes et il craint fortement que l'hiver à venir les fribourgeois boudent la Videmanette.

2 informations de Pays d'Enhaut Région : le conseiller régional M. François Margot a donné sa démission pour la fin de l'année, et 2 membres quittent le comité. Une des places au comité est reprise par M. Pascal Oesch, que notre syndic remercie et une place est encore à repourvoir.

Le dépôt terreux PPA Lougette environ 170'000 m² : le dossier est prêt pour la mise à l'enquête publique mais comme il est souhaité de mettre en même temps la mise à l'enquête pour le permis d'exploitation, il y a encore quelques détails à régler.

Lors du dernier Conseil, il a été parlé du ski bus et des entreprises de transports locales : nous avons un contrat avec la Commune de Saanen jusqu'en 2020.

La Commune de Saanen sous-traite avec « Post Auto » à Berne, qui elle sous-traite avec « Kübli Reisen » à Gstaad.

Si une entreprise locale est intéressée par ce service, il faut appeler le greffe, qui donnera l'adresse de « Post Auto » à Berne.

M. Frédéric Blum

Le plan partiel d'affectation près de la gare qui est donc le développement de l'hôtel Vallrose au sud des voies : des plans (qui sont affichés dans la salle ce soir) ont été transmis au canton pour examen préalable.

Le retour est très positif au niveau du canton, quelques modifications sont à faire sur la forme. Le PPA c'est principalement le développement hôtelier mais également du commercial, une attention importante par rapport à l'architecture puisque c'est à l'entrée du village ainsi que le cheminement piéton depuis le village pour passer le giratoire et descendre sur la zone de l'église. Un parking souterrain est prévu sous la construction.

La mise à l'enquête des ces plans débutera au plus tard début septembre et à cette occasion une soirée publique sera organisée pour donner plus détails.

Il relève la volonté des promoteurs de vouloir faire avancer ce projet rapidement ce qui est un plus au niveau de l'accueil touristique pour notre région.

Plan général d'affectation : un travail intensif se fait actuellement avec la commission de construction pour finaliser le règlement des constructions.

Mme Sonia Lang

Un couple a créé une association pour offrir un nouvel orgue à la Commune de Rougemont. Ce sera un orgue de facture baroque. Sonia a apporté des bulletins de versement, car ces gens doivent réunir une somme d'environ CHF 400'000.- Un préavis passera devant le Conseil encore cette année pour une participation de la Commune.

Programme de l'été du tourisme : la soirée au four aura lieu le 21 juillet, le festival des enfants du 22 juillet au 6 août et le marché villageois aura lieu le 12 août.

Mme Michèle Genillard

Lors du dernier Conseil, la question a été posée afin de savoir si la suppression de l'escalier qui descend de la gare à Château d'Oex jusque dans la Grand-Rue faisait partie de la construction du Collège Henchoz.

Michèle s'est renseignée ... ces frais sont entièrement financés par la Commune de Château d'Oex et n'ont rien à voir avec la construction du collège.

Le collège est terminé, le décompte final a été fait ce printemps, et laisse une bonne surprise. Les coûts ont été plus que respecté sur CHF 14'466'000.- de préavis total pour l'ensemble de la construction il reste un solde de CHF 644'000.- soit CHF 300'000.- de moins à payer pour la Commune de Rougemont. Cette somme est gardée en réserve, pour d'éventuels aménagements extérieur.

M. Maurin Schwitzguébel

Divers travaux ont été effectués dans nos chalets d'alpage : une salle de bain a été créée en Rodomont derrière, la dalle du tranchage en Comborsin a été refaite, et dans le courant juillet la terrasse de Rubloz sera complètement changée car pourrie.

Ressource humaine : le service technique a été mis en place ce printemps. A noter, le départ à la retraite de M. Jürg Feurer après 35 ans d'activité il a été remplacé par M. Jean-Claude Schwitzguébel engagé le 1^{er} janvier.

Les travaux sur le ruisseau de la Croisette (ouvert de la gare vers le centre du village) pour assainir cette partie à dévoilé quelques surprises d'où l'ampleur du chantier.

M. Rodolphe Turrian

Les travaux de la place de la gare vont débuter vendredi 23 juin. Le village sera fermé quelques semaines, une déviation sera mise en place. La rue du village devra être prête pour le marché villageois

La piste »Derreydxu » est fermée, car il y a un danger suite à une digue qui a lâché.

Mme Annie Schwitzguébel

Lors du prochain Conseil, un membre du groupement forestier fera une présentation de leurs activités, ce qui permettra à chacun de pouvoir poser des questions.

Suite au départ de la famille Feurer, l'appartement du collège a été loué à M. David Fallet et son amie.

4) Préavis no 1/2017

Comptes et rapport de gestion 2016

Le 15 mai la commission de gestion a rencontré Mmes Michèle Genillard et Danièle Lenoir dans le but de recevoir les comptes pour étude des ces derniers.

La commission s'est réunie trois fois pour accomplir ce travail, et le 30 mai elle a rencontré la Municipalité ainsi que la Boursière afin de lui poser les questions résultantes de l'étude de ces comptes.

Cette séance permet une transparence et des explications importantes au bon déroulement de cette tâche. La commission préconise le maintien de cette rencontre.

Les comptes sont donc passés par points et analysés.

M. N. Blatti s'étonne de voir des frais à l'abattoir, alors qu'il ne s'y passe plus rien depuis longtemps.

Mme Lang lui répond qu'à ce jour c'est l'office du tourisme qui utilise les locaux comme dépôt et que quelques aménagements ont été nécessaires.

M. J.-P. Yersin trouve les frais de déneigement élevés au vu de l'hiver que nous avons eu.

M. Oesch de la commission de gestion informe que le canton a facturé CHF 40'000.- de plus que les autres années.

M. Rodolphe Turrian explique que les années précédentes les factures du Canton étaient d'environ CHF 16'000.- et que cette année elle était de CHF 43'000.-

Une analyse de cette facture a est en cours.

- **Accepter le rapport de gestion, ainsi que les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre 2016**

Est accepté à l'unanimité

5) Préavis no 2/2017

Adoption du règlement communal sur le fonds pour l'encouragement de l'économie régionale (FER)

Le rapport de la commission est lu par Mlle Cindy Morier.

Le dit projet du règlement communal a été préparé en collaboration avec Pays-d'Enhaut Région ainsi qu'avec l'aide du Préfet et d'un juriste du service cantonal des communes et du logement. Il consiste à officialiser de manière claire et distincte le fonctionnement du fonds FER entre les différents intervenants. Il est appuyé d'un règlement de compétence Municipale qui lui n'est pas du ressort du conseil communal et sert à la bonne démarche dans un cas concret d'octroi de prêt.

La commission relève le fait que ce fonds est très peu utilisé sur notre commune. En effet, comme stipulé au point no2 du préavis, il n'a fait l'objet que de 2 demandes au cours des 7 dernières années. La commission suggère à la Municipalité de faire mieux connaître ce système à disposition de nos entrepreneurs.

- **Adopter le règlement communal du Fonds pour l'encouragement de l'économie régionale (FER), tel que présenté**

Est accepté à l'unanimité

- **Autoriser la Municipalité à répartir le solde actuel du fonds FER au bilan de la Commune de la manière suivante :**
 - **Maintien de CHF 100'000.- dans le compte « fonds FER » No 9282.01**
 - **Attribution de CHF 117'877.- au fonds de réserve 9282.06 « Projets Sportifs et touristiques »**

Est accepté à l'unanimité

6) Préavis no 03/2017

Demande d'un crédit de CHF 100'000.- pour la participation financière aux travaux d'assainissement de l'aérodrome de Saanen

Le rapport de la commission est lu par Mme Annie Blum.

Les infrastructures existantes de l'aérodrome de Saanen ne répondent plus aux normes et aux attentes des utilisateurs.

Les nouveaux bâtiments permettront une meilleure exploitation de ce site.

Leur taille permettra également d'accueillir les jets qui doivent, actuellement, redécoller à vide pour stationner dans d'autres aéroports.

Le but de la société d'exploitation n'est pas d'augmenter le trafic mais au contraire, de l'optimiser.

La présence de la société de sauvetage et transports aériens Air Glacier à Saanen doit absolument être soutenue.

Approchée par la société coopérative aérodrome Gstaad-Saanenland, la municipalité avait fait part de sa volonté de participer à ce projet en s'avancant sur un montant de CHF 200'000.-

Montant qui a été revu à la baisse suite à l'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad.

La commission relève également que Rougemont est l'unique station des Alpes Vaudoises à être desservie par un aérodrome, ce qui est non négligeable touristiquement et économiquement.

M. N. Blatti complète le rapport en précisant que les Communes avoisinantes Lauenen, Zweisimmen et Saanen participent également.

Autoriser la Municipalité à participer financièrement aux travaux d'assainissement de l'aérodrome de Saanen

Est accepté par 29 oui et 1 abstention

Octroyer à cet effet un crédit de CHF 100'000.-

Est accepté par 29 oui et 1 abstention

Financer ce montant par la trésorerie courante

Est accepté par 29 oui et 1 abstention

Autoriser, pour ce faire, un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.06 « Projets sportifs et touristiques »

Est accepté par 29 oui et 1 abstention

Amortir cet investissement en une fois sur le compte 1600.3311.1

« Tourisme – Amortissement extraordinaire »

Est accepté par 29 oui et 1 abstention

7) Préavis no 04/2017**Demande de crédit pour divers travaux d'entretien du chalet « Le Foyer »**

Le rapport de la commission est lu par M. Thierry Gerber.

L'isolation périphérique est trop délicate pour être à proximité de place de parc, la dégradation des murs extérieurs est aussi due à l'eau de toiture de l'habitation voisine, la douche à l'italienne (à savoir de plein pied) pour les personnes à mobilité réduite est une bonne alternative pour garantir un accès plus facile et pour éviter un coût trop élevé. La commission rend attentif au fait que ce bâtiment est équipé d'infrastructures pour personnes à mobilité réduite, et souhaite que ces logements équipés soient attribués à des personnes dans ce besoin.

Autoriser la Municipalité à procéder aux divers travaux prévus dans le chalet « Le Foyer »

Est accepté à l'unanimité

Octroyer à cet effet un crédit de CHF 50'000.-

Est accepté à l'unanimité

Financer ce montant par la trésorerie courante

Est accepté à l'unanimité

**Autoriser, pour ce faire, un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.04
« Provision fonds d'investissements futurs »**

Est accepté à l'unanimité

**Amortir cet investissement en une fois sur le compte 3513.3303.1
« Bâtiment au Village « Le Foyer » - Amortissement extraordinaire »**

Est accepté à l'unanimité

8) Préavis no 05/2017**Demande de crédit pour l'étude de l'assainissement de la Grande-salle**

Le rapport est lu par M. Lionel Feurer

Le croquis d'intention présenté dans ce préavis n'est pas du tout développé et n'est pas à prendre en considération.

La demande de crédit d'études est indispensable pour démarrer le projet et permettra d'être au plus juste du prix avec l'appel d'offre.

Le bureau d'étude CCHE a été choisi par la municipalité pour diminuer les frais au vu des dernières études effectuées en 2011 et 2013 avec celui-ci, et de ne pas recommencer complètement à zéro l'étude.

L'étude des droits à diverses subventions telles que : pose de panneaux solaire, isolation thermique ou autres pourraient être demandées.

Le bilan amiante avait été effectué lors des travaux de désamiantage urgent de la scène et pourra être en partie utilisé pour ces éventuels travaux. Il devra être remis aux nouvelles normes sur le désamiantage.

La commission souhaite mener à bien cette rénovation et espère que cette étude sera la dernière.

Elle propose à la Municipalité de faire participer les membres des sociétés locales et autres personnes concernées pour l'étude de ce projet.

M. C. Karlen insiste sur le fait sus-mentionné.

M. Oesch demande si on a retiré ce que l'on pouvait des études précédentes.

Mme Annie Schwitzguébel ne veut pas et ne peut pas avoir un projet surdimensionné et que pour cela elle a retiré tout ce qui était possible.

M. N. Blatti demande si un appel de dons sera lancé puisque à ce jour c'est la mode.

André Reichenbach informe que certaines personnes seraient intéressées à épauler la Commune dans certains domaines et que la Grande-salle pourrait être un de ces domaines ... à voir ...

Autoriser la Municipalité à mandater le bureau CCHE pour réaliser une étude d'assainissement de la Grande-salle

Est accepté à l'unanimité

Octroyer à cet effet un crédit de CHF 115'000.-

Est accepté à l'unanimité

Financer ce montant par la trésorerie courante

Est accepté à l'unanimité

Autoriser, pour ce faire, un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.04

« Provision fonds d'investissements futurs »

Est accepté à l'unanimité

Amortir cet investissement en une fois sur le compte 3505.3320 « Grande salle – Amortissement extraordinaire »

Est accepté à l'unanimité

9) Préavis no 6/2017

Demande de crédit complémentaire pour la mise en séparatif du secteur des Chalets Neufs

Le rapport est lu par Mlle Noelia Prado

Les travaux pour la mise en séparatif du quartier des Chalets Neufs ont démarré à l'automne 2015. Dans le cadre de ce chantier, il a été constaté qu'une conduite unitaire, dont le tracé passe sous plusieurs chalets existants, n'avait pas été prise en compte dans le projet initial.

M. Schwitzguébel, Municipal, veut profiter des travaux en cours dans cette zone pour condamner cette conduite unitaire, passant sous les chalets existants. Les chalets raccordés sur cette conduite unitaire, seraient en amont, raccordés au collecteur communal des eaux usagées et en aval raccordés au collecteur des eaux claires.

Ce nouveau crédit, si le Conseil l'accepte, permettrait de terminer la mise en séparatif du quartier des Chalets Neufs, il permettrait aussi au Municipal en place de travailler logiquement, c'est-à-dire en cours de travaux et de ne pas devoir revenir et rouvrir les routes dans les prochaines années, ce qui certainement aurait des conséquences financières encore plus importantes pour la Commune

Autoriser la Municipalité à procéder aux travaux complémentaires de mise en séparatif du secteur des Chalets Neufs.

Est accepté par 30 oui et 1 abstention

Octroyer à cet effet un crédit de CHF 140'000.-

Est accepté par 30 oui et 1 abstention

Financer ce montant par un emprunt auprès d'un établissement bancaire de CHF 140'000.-

Est accepté par 30 oui et 1 abstention

Autoriser la Municipalité à emprunter auprès de l'établissement bancaire de son choix aux meilleures conditions du marché

Est accepté par 30 oui et 1 abstention

Amortir cet investissement sur une période de 20 ans, par le compte de fonctionnement 4600.3311 « Egouts & Epuration – Amortissement », la première fois en 2018

Est accepté par 30 oui et 1 abstention

9) Rapport des diverses commissions fixes

Commission de gestion

Pour bien commencer cette nouvelle législature, la commission s'est réunie le 30 septembre 2016 et a rencontré la Municipalité ainsi que le personnel communal.

Visite complète de l'administration Communale avec explications et démonstration des tâches courantes.

Visite de la Grande-salle et présentation du service de la Voirie.

Une journée très instructive et un beau rapport qui nous est lu par le président de la commission, M. Pascal Oesch.

Commission des routes et infrastructures

La traditionnelle sortie de la commission a eu lieu le samedi 3 juin 2017 avec la présence des Municipaux, Maurin Schwituguébel et Rodolphe Turrian.

Visite dans les nouveaux bureaux du service technique de la Commune qui se trouve dans les anciens locaux de la Poste.

Le Municipal explique le but de ce service technique mis en place sous la responsabilité de M. Christophe Riond. La réorganisation du service est actuellement en phase de test pendant une année.

Il est également démontré via des plans, le travail qui doit se faire pour complètement être à jour avec les séparatifs égouts, eaux claires, eaux usées et du réseau eau potable.

La deuxième partie de la visite s'est déroulée dans les réservoirs de la Forclaz et de la Rayte afin de différencier les 2 générations de réservoir.

C'était aussi une journée très intéressante et le rapport lu par le président, M. Colin Karlen, laisse penser que cela valait vraiment la visite.

Commission de recours en matière fiscale

Cette dernière n'ayant pas eu besoin de siéger n'a rien à rapporter.

Commission d'urbanisme

Idem que ci-dessus

Délégués ASIPE

Stéphanie Graf 1^{er} membre à la bonne idée d'expliquer comment est utilisée l'enveloppe intercommunale octroyée par l'ASIPE à la Direction des écoles qui se monte à CHF 100'000.- CHF 35'229.05 sont investis pour l'apprentissage du ski. Dans ce montant sont comprises les sommes versées aux 2 écoles de ski locales, soit CHF 13'920.- à l'école de ski de Château d'Oex et CHF 2'875.- à celle de Rougemont.

Pour la natation c'est un montant de CHF 13'334.-

Cette enveloppe couvre également d'autres frais comme par exemple, les frais d'accordage des pianos, l'achat d'une imprimante 3D, l'achat de matériel pour les cours facultatifs de travaux manuels, etc...

Egalement un rapport qui permet de bien comprendre ce qu'est l'ASIPE et à quoi elle sert.

11) Nomination du bureau pour la période du 01.07.2017 au 30.06.2018

Olivier Yersin, président, accepte de faire une deuxième année à la tête du Conseil.

C'est donc le Vice-président, Stéphane Von Siebenthal, qui demande aux scrutateurs la distribution de cartons pour le vote à bulletin secret.

Il est élu avec 30 voix et 1 bulletin blanc.

Le vice-président est également réélu.

Les scrutateurs seront Messieurs Blatti Fernand et Jaquet Pascal

Les scrutateurs suppléants Mlle Prado Noelia et Mourelle Manuel

12) Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes.

Commission de gestion

Le président M. Pascal Oesch et M. Colin Karlen se retirent.

Ils seront remplacés par Moratti Mathias et Yersin Jean-Paul

Commission des infrastructures

M. Favre-Perrod Michel et Turrian Benny se retirent

Ce sont M. Yersin Bernard et Moratti Marcel qui les remplacent.

Aucun changement au sein des autres commissions.

13) Divers et propositions individuelles

Mme Annie Schwitzguébel informe qu'un défibrillateur a été posé à la Grande-salle.

M. Lenoir félicite le canton de Zoug, qui encaissent leurs taxes de séjour par le biais d'une plateforme communautaire payante « Airbnb » ce qui semble selon lui très concluant. Il peine à comprendre pourquoi le Canton de Vaud refuse de faire pareil.

Il trouve que la séance de ce soir est trop longue et estime qu'au vu du nombre de préavis la séance agendée en mars devait être maintenue.

Il tient à remercier les agriculteurs qui fauchent eux-mêmes les bords de route.

Il remercie également la Municipalité qui est très conciliante avec les sociétés pour la mise à disposition de la Grande salle.

M. Nicolas Blatti a lu sur le site de la Commune un rapport qui indiquait que des traces d'herbicide avaient été trouvées dans l'eau, et souhaiterait avoir des nouvelles.

M. Schwitzguébel lui répond que cela ne s'est trouvé que dans une seule analyse mais dans des normes acceptables. Cela reste bien sûr surveillé car des contrôles de tout le réseau se font une fois par mois.

M. C. Karlen demande de remettre en fonction la rampe de la Grande-Salle qui a été mise à disposition pour l'installation de chantier du Pont-de-Pierre.

Il estime que rien ne se passe sur cette place et qu'au vu des manifestations ayant lieu à la Grande salle cela complique le trafic.

M. Blum lui répond que cette mesure a été prise par sécurité pour 2 saisons.

M. Pascal Jaquet, président du club de pétanque, remercie la Municipalité pour les travaux effectués sur leur terrain.

Mlle Magali Sumi demande si il existe un règlement sur l'entretien des tombes au cimetière.

Mme Lang lui répond qu'un règlement existe où il est stipulé que les tombes sont à la charge des familles.

Elle a déjà fait un tour au cimetière, et il lui est apparu que pour les quelques tombes mal entretenues il est difficile de trouver la famille.

Il serait possible de mettre un article dans le journal et si personne de se manifeste exécuter les travaux, mais cela reste délicat.

Mlle M. Sumi demande d'y faire attention, étant donné que l'église de Rougemont a été reconnue comme une des plus belles du canton c'est un détail à soigner.

M. Yersin demande si les sentiers raquettes sur la Commune de Rougemont vont être maintenues puisque le site des Monts-Chevreuils est consacré à cela.

Il pense que ce serait des frais d'entretien en moins pour la Commune.

Mme Lang répond que bien sûr ils seront maintenus puisque c'est un attrait touristique qui n'est pas à négliger.

M. Turrian confirme cela en précisant que c'est une carte de visite et que le coût n'est pas énorme.

M. L. Feurer trouve l'éclairage public depuis le passage à niveau en direction des Palettes un peu faible

M. Turrian informe que des relevés ont été pris afin de poser des candélabres

M. J.-A. Lenoir se recommande que lorsque la place de la gare sera terminée on ne manque pas d'indiquer qu'il y a des places de cars ... ceci afin d'attirer les gens dans la rue du village.

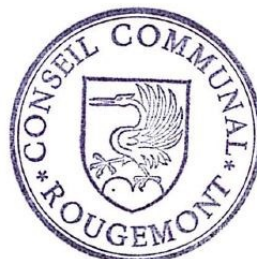
La parole n'étant plus demandée, le Président, termine la séance à 23 heures 10.

Rougemont, le 26 juin 2017

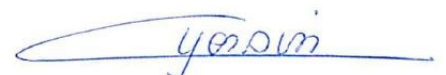
Le Président du Conseil



Olivier Yersin



La secrétaire du Conseil



Christine Yersin